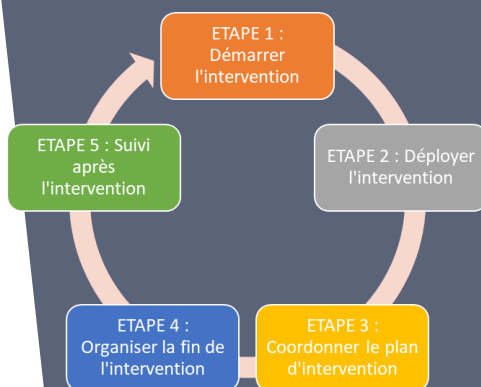


TERRITOIRE D'INTERVENTION



PARCOURS PCPE



Le PCPE AUTISME 71 est financé par :



Où joindre le dispositif :

PCPE AUTISME 71

5 Allée du Carrouge

71240 SENNECEY LE GRAND

Téléphone : 03 85 46 97 56 ou 06 15 49 37 39

Messagerie : cds@pcpeautisme71.fr

Site internet : en cours de construction

**Notre objectif : « zéro sans solution »
et démarche d'une réponse
accompagnée pour tous.**



***Pôle de
Compétences et
de Prestations
Externalisées***

PCPE

*pour adultes avec
trouble du spectre
de l'autisme*



Pour QUI ?

♦ Personnes adultes avec autisme :

- **vivant à domicile**, en habitat inclusif, au domicile de tiers ou au sein d'une famille d'accueil afin d'améliorer l'accompagnement en milieu ordinaire ;

- **Accompagnées par un ESMS dont l'orientation par un PCPE serait plus adaptée** à leurs besoins afin de favoriser l'inclusion en milieu ordinaire ;

♦ Aidants (familles, fratrie et familles d'accueil,...) dans une visée de soutien et d'accompagnement.

ACCES AU SERVICE

- âgé d'au **moins 18 ans** ;
- **en attente d'une solution d'accompagnement** visée par la CDAPH non mise en œuvre ;
- **avoir une notification d'orientation de la CDAPH** en complément d'orientations existantes ou notifiée à titre principal ;
- avoir un **diagnostic d'autisme**, ou **une suspicion avérée d'autisme** dont la démarche diagnostic est engagée.

Pour QUOI ?

♦ **Améliorer l'autonomie et la qualité de vie**, aider à conserver les acquis et poursuivre le développement ;

♦ **Encourager le pouvoir de décisions** dans le choix de le parcours de vie ;

♦ **Favoriser l'autonomie, l'inclusion** dans la vie de la cité et la mise en œuvre des droits au quotidien ;

♦ **Favoriser la mise en réseau** sur l'ensemble du département ;

♦ **Favoriser la prise en charge précoce** ou de prévention ;

♦ **Anticiper les ruptures de parcours** ;

♦ **Aider et guider** les familles et les aidants.

LIEUX D'INTERVENTION

- **Au domicile** des personnes accompagnées ;
- Sur les différents **lieux où la personne évolue** ;
- Sur **demande** du bénéficiaire, dans les **locaux**

OUVERTURE DU SERVICE

- Ouverture **210 jours par an**, du **lundi au vendredi** ;
- **interventions en journée** ;
- Selon les besoins et au cas par cas, **les plages horaires pourront être modifiées**.

FINANCEMENT

Aucune participation financière n'est demandée.